snes fsu

nice snes

Académie de Nice

U.

N° 211 JUIN 2010

SOMMAIRE

P. 2 COLLÈGE DE CARROS - ORIENTATION
P. 3 FORMATION DES PERSONNELS
P. 4 ABSENTÉISME SCOLAIRE - PONDÉRATION EN BTS
P. 5 LYCÉES NIÇOIS - STAGE SYNDICAL
P. 6 TZR : INTRA ET AFFECTATIONS ANNUELLES
P. 7 COMPLÉMENTS DE SERVICE - CPE
P. 8 ACTUALITÉ

Selon qui vous êtes ...

Si certaines et certains avaient encore des doutes sur la nécessité d'un paritarisme fort et d'élus combatifs pour ne pas laisser notre employeur décider seul et n'importe quoi concernant l'ensemble des opérations de la carrière des fonctionnaires, les derniers avatars connus dans notre académie les lèveront surement.

Près d'une cinquantaine de TZR ont eu « une drôle de surprise » lors de l'affichage de leur barème de mutation sur Iprof quand ils ont découvert, en même temps que nous, que le recteur voulait les priver de bonifications familiales pour obtenir un poste. Le recteur considérait qu'un rattachement dans une commune équivalait à un poste fixe ! Il aura fallu toute la détermination des élus du SNES, le poids de l'organisation syndicale et les premières interventions écrites des TZR alertés par nos soins, pour que finalement le recteur revienne sur sa décision première. Nos collègues pourront espérer, si tous les postes ne sont pas bloqués pour les stagiaires, se stabiliser dans un établissement pour faciliter un peu leur vie de famille.

Surprise et scandale quand nos collègues élus du SNEP ont découvert parmi les demandeurs de mutation une collègue entrante dans l'académie avec 21 points alors que le barème nécessaire pour obtenir l'académie de Nice est supérieur à 600 points. C'est ce que l'on appelle un passe-droit ! Inadmissible alors que l'administration ministérielle ou rectorale se dit garante de l'équité et la transparence.

Que penser encore de la manière dont le recteur a pour l'instant répondu aux demandes de détachement des collègues ? Elles sont accordées pour certaines disciplines, refusées pour d'autres. Cerise sur le gâteau : pour une même discipline, les accords ou les refus fluctuent en fonction de critères opaques. Il est totalement inadmissible d'entraver la carrière de nos collègues. Rappelons à cette occasion que les collègues concernés peuvent exiger l'examen de leur refus de détachement en CAPA.

Voilà quelques exemples qui justifient, si besoin était, la nécessité de renforcer le paritarisme face aux pratiques plus que douteuses de notre employeur.

RICHARD GHIS

Édito

Urgence pour l'Éducation

Le plan de rigueur que veut appliquer le gouvernement à l'ensemble des salariés et des retraités est contesté, et il l'est d'autant plus que les marchés financiers sont eux épargnés par cette rigueur. Il est tout de même savoureux de voir ces « milieux d'affaires » générer une crise financière, bénéficier de fonds publics pour la surmonter… et prescrire dans les mois qui suivent l'austérité budgétaire aux gouvernements qui les ont aidés !

C'est bien au même dogme que ce gouvernement obéit sur le dossier des retraites en prétendant faire fournir l'effort de financement des retraites aux seuls salariés par l'allongement de la durée de cotisations et le recul de l'âge légal du départ en retraite… mais il se garde bien de mettre à contribution les hauts revenus et les revenus du capital ! Il en va de même du gel des dépenses publiques annoncé pour les trois années à venir…

Dans ce contexte, la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique a profondément affecté l'Éducation nationale. Si certains avaient des doutes sur les intentions du ministre Chatel, la découverte des « fiches méthodes » donnant des pistes aux recteurs et aux IA pour supprimer encore des postes dans l'Éducation nationale prouve que c'est bien notre outil de travail qui est dans le collimateur du pouvoir. Toutes les mesures envisagées tournent le dos à une amélioration de nos conditions de travail et de celles de nos élèves : augmenter encore le nombre d'élèves par classe, regrouper et supprimer des options pour fermer des classes, systématiser le recours à la vacation, dénaturer nos métiers en nous imposant des tâches périphériques, imposer une gestion inadaptée des établissements… et bercer l'opinion de pieuses déclarations sur la réussite de tous nos élèves : quelle tartufferie !

À ces agressions d'un niveau exceptionnel, le SNES opposera une riposte exceptionnelle. Ainsi, appelle-t-il tous les personnels à la grève le 6 septembre prochain, jour de rentrée de tous nos élèves. Il propose aux autres organisations syndicales de se joindre à cette initiative et en appelle au soutien des organisations lycéennes, des fédérations de parents et de l'opinion pour réussir cette action forte et solennelle. L'avenir du service public d'éducation est certainement, dans une large mesure, à ce prix.

RICHARD GHIS, LE 14 JUIN.

Bulletin trimestriel du syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) section académique de Nice, 264 bld de la Madeleine 06000 Nice.Tél : 04 97 11 81 53. Fax : 04 97 11 81 51. Mel : s3nic@snes.edu. CCP MARSEILLE 492724. Périodique inscrit à la commission paritaire du 3/10/2005 sous le n°0910S05550 ISSN : 1152 9954. Direction de la publication : J.L. Cinque. Prix au n° : 1 •, abonnement : 3 •. Imprimerie spéciale SNES.

Le PAF 2010, c'est maintenant !

En ligne (www.ac-nice.fr rubrique : personnels/formation continue/accès direct paf).
N'hésitez pas à vous connecter et à vous inscrire. Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 1er octobre 2010.
La formation continue est un droit, vous avez la possibilité de demander l'équivalent de 6 journées de formation.
Dans un contexte général de refonte des programmes, nous avons veillé lors du comité technique paritaire traitant de cette question à imposer au recteur un équilibre entre les demandes de l'institution (les stages à public désigné) et les formations disciplinaires offertes aux collègues (stages à public volontaire). Nous avons une nouvelle fois demandé que les formations n'aient pas toutes lieu au second trimestre de l'année scolaire. Grâce à nos interventions, des séminaires universitaires très prisés par les collègues sont désormais proposés dans nombre de disciplines.
Dans certaines disciplines, SVT notamment, des préparations aux concours internes inexistantes jusqu'à ce jour sont désormais envisagées une année sur deux.
Se former est un droit, à chacun de s'en saisir.

9500 €

C'est l'indemnité mensuelle versée à une possible candidate à l'élection présidentielle de 2012 pour un rapport sur les « conséquences sociales de la mondialisation ». Cumulée à sa retraite de parlementaire et de conseiller général, ce « matelas » provoque des réactions.
Luc Chatel, toujours prompt à défendre ses amis, est monté au créneau. Quel dommage qu'il ne montre pas la même combativité pour défendre l'Éducation nationale !
Finalement elle y renonce. Heureusement que le ministre ne défend pas l'Education.

RETRAITES

À l'heure où nous mettons sous presse, les propositions (décisions) du gouvernement ne sont pas connues.
Dernière idée : augmenter de 3% la retenue dite « Pension civile » des fonctionnaires. Ce qui revient à baisser notre salaire. C'est une bonne idée ça : pour réduire le poids des retraites, il suffit de baisser les salaires. Qu'il est fort le président du pouvoir d'achat !

COLLÈGE DE CARROS

ENSEMBLE, ENSEIGNANTS ET PARENTS MOBILISÉS CONTRE LA CASSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE !

Depuis plusieurs semaines un collectif « parents –enseignants » du collège Paul Langevin de Carros se mobilise contre la casse le l'Éducation nationale orchestrée par Sarkozy et Châtel.
Notre mouvement a été initié par un débrayage des profs en mars. Un appel a alors été lancé aux parents d'élèves pour qu'ils se joignent à nous, tant les suppressions de moyens comme les contre réformes gouvernementales rendent nécessaires l'unité la plus large pour les combattre.
L'appel a largement été entendu et depuis le collectif a initié et mené différentes actions : boycott du CA, blocage symbolique du Lycée Thierry Maulnier avec distribution de tracts sur la RN 202 le 23 mars suivi par un cortège dynamique dans la manifestation à Nice, blocage du collège par les parents le 24, installation d'une banderole « École en danger » sur la façade du collège, plus de 500 pétitions recueillies, distribution de tracts sur le rond point de la Manda avant la manif du 27 mai…

Une délégation a été reçue à l'Inspection Académique au lendemain des vacances de printemps. Nous venions juste d'apprendre que 2 postes d'enseignants du collège avaient été gelés pour implanter des stagiaires. Nous avons pu longuement expliquer la situation du collège et présenter nos revendications (restitution des 30 heures perdues, refus des stagiaires, garantie sur le statut Zep…) Nos interlocuteurs les ont bien comprises et ont reconnu que si nous avions plus de moyens ils seraient bien utilisés ! Mais ils ont prétendu n'avoir rien à distribuer ou presque. Ils n'ont pu que promettre d'essayer de nous donner une petite rallonge dans les ajustements de fin juin. En somme, l'IA reconnaît notre travail et sait que nous pourrions encore améliorer les bons résultats du collège avec davantage de moyens ! Merci ! La question des stagiaires a aussi visiblement plongé nos interlocuteurs dans l'embarras. Chacun mesure les problèmes que pose la nomination d'un jeune collègue dépourvu de formation professionnelle dans un collège comme celui de Carros ! Les représentants de l'IA ont pourtant paru quelque peu désemparés face à cette question, traduisant ainsi les doutes que leur inspire cette réforme. Pour autant, ils n'ont pu garantir qu'aucun stagiaire ne sera nommé sur les établissements difficiles… Ces vagues promesses sont loin de répondre à nos revendications. La lutte continue. Nous sommes déterminés à obtenir la restitution des moyens perdus. Cette mobilisation s'inscrit maintenant dans la durée et a d'ores et déjà permis la création du collectif parents enseignants soutenu par la FSU, la FCPE et les 2 autres associations de parents d'élèves (AIPE2C et DPDE). Un outil de mobilisation unitaire utile pour obtenir des moyens maintenant et pour défendre l'école contre toutes les régressions dont elle est l'objet.

Philippe Gandin, délégué syndical SNES du collège P. Langevin.

ORIENTATION

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS…

Par Gilbert Bréandon

Voilà donc le nouveau credo gouvernemental en matière d'orientation des élèves. En foi de quoi le ministère redéfinit les missions des Co-Psy : interventions en établissements limitées aux élèves en grande difficulté, décrocheurs, handicapés… et formation des enseignants à l'orientation ! En effet, si les Co-Psy ne sont plus là pour recevoir la majorité des élèves, ce sont les professeurs (principaux surtout) qui seront en charge de cette mission. CQFD !
Par ailleurs, les CIO devront travailler en collaboration avec la « plateforme dématérialisée » de l'Onisep (i.e. un central d'appel téléphonique et Internet), pour recevoir, le cas échéant, des situations « délicates ». Ils devront également réorienter leur action vers le public adulte en recherche d'insertion et, pour ce faire, collaborer avec des structures de tous types (Pôle Emploi, officines privées ?). Enfin chaque CIO devra être « labellisé » pour pouvoir continuer à accomplir ses missions !
Voici donc où en est la mise en place du « grand service public d'orientation » : au démantèlement du service d'orientation de l'Éducation nationale ! Si nous voulons sauver ce service, le rôle des Co-Psy, une conception de l'orientation fondée sur l'écoute et le respect de la personne, et si nous voulons éviter aux enseignants de voir leur charge de travail et leurs responsabilités encore accrues, il faut tous soutenir les Co-Psy du SNES : professeurs, CPE, etc. En cela, oui, l'orientation est bien l'affaire de tous !

FORMATION DES PERSONNELS

SALE TEMPS POUR LES STAGIAIRES !

PAR
CORINNE GIOANNI

La mise en œuvre de la réforme de la formation des néo-recrutés à la rentrée 2010 est envisagée dans notre académie sous de sombres auspices.
Au cours d'un groupe de travail puis du CTPA du 21 mai, le Recteur a abattu ses cartes et présenté ce que l'on ne saurait décemment nommer un plan de « formation » pour nos nouveaux collègues.
Malgré quelques bougés liés à nos interventions, le plan est en l'état inacceptable. Avec un service devant élèves à temps complet, ces collègues (certifiés, agrégés et CPE stagiaires) verront leur formation initiale réduite à portion congrue : du « compagnonnage serré» avec tuteur jusqu'à la Toussaint, puis un suivi plus ponctuel, deux fois cinq jours de formation en institut universitaire quelques demi-journées au PAF ! Soit très peu de temps pour prendre du recul par rapport aux pratiques et à la transposition didactique. Cette réduction drastique du temps de formation (faut-il rappeler que jusqu'à lors, les stagiaires bénéficiaient d'un allègement des deux tiers de leur temps de service pour suivre la formation en institut universitaire ?) s'accompagne d'un accroissement de la charge de travail inégalé : un service à temps plein et une journée banalisée dans la semaine pour travailler avec le tuteur et suivre ponctuellement une formation…Soit 133% de travail ! Comment le recteur peut-il ainsi prétendre qu'un professeur débutant pourrait à la fois assurer un service complet d'enseignement dès sa première année et recevoir sa formation en sus ?
Si la logique comptable de cette opération est transparente et inacceptable : récupérer toujours plus de moyens, sa logique politique l'est tout autant : elle traduit une piètre conception de nos métiers. Qu'est-il besoin de formation si nous n'avons plus à concevoir mais simplement à reproduire des « bonnes pratiques » ? Gageons que certains considèrent que notre métier n'est pas un métier qui s'apprend pour répondre par des moyens spécifiques à des situations d'enseignement toujours différentes…
Le dispositif prévu va à l'encontre de l'amélioration des conditions d'apprentissage des néo-recrutés et du fonctionnement du service public, il laisse augurer les pires difficultés pour nos nouveaux collègues et fait peser une lourde responsabilité sur les tuteurs désormais principaux acteurs de la formation, du suivi et de l'évaluation.
Nous estimons que la formation des néo-recrutés doit s'effectuer sur la base d'un réel allègement de service des professeurs stagiaires avec une alternance entre pratique en établissement et formation professionnelle dans un cadre universitaire.

D'ores et déjà, la pétition à l'initiative de la section académique est signée massivement dans plusieurs établissements. Parce que nous ne saurions laisser nos futurs collègues dans une situation professionnelle ingérable à la rentrée, parce qu'être tuteur ne signifie pas suppléer intégralement la responsabilité de l'institution en matière de formation, signez et faites signer cette pétition et transmettez nous copie à la section académique du SNES.

Monsieur le Ministre, il faut fermer le collège Jean-Baptiste Rusca !

Dans l'objectif de vous aider dans votre rude et noble tâche, je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants.
Le collège Jean-Baptiste Rusca situé dans la bourgade de Saint-Dalmas de Tende dilapide honteusement les deniers publics en scolarisant 135 élèves dans 8 classes. Il en est très certainement de même, et vous en aurez très prochainement la preuve, vos services étant à l'œuvre, pour les collèges de Breil-sur-Roya, de Roquebillière, de Puget-Théniers, de Saint-Etienne de Tinée et de Saint Sauveur sur Tinée.
Dans une série de fiches permettant de repérer des « gisements d'emplois » et que vous avez la sagesse de ne pas diffuser largement auprès du public toujours prêt à s'inquiéter pour rien, vous préconisez « d'entamer ou de poursuivre le dialogue avec les collectivités afin d'aboutir à la fermeture des petits établissements ». J'espère que vous trouverez dans cette entreprise le soutien sans faille des neuf députés des Alpes-Maritimes (qui ont toujours voté les budgets de l'Éducation nationale supprimant des milliers de poste), du président du Conseil Général (qui est aussi député) et bien entendu du Ministre-maire de Nice.
Je ne doute pas qu'ils battront la campagne en expliquant aux maires, aux conseillers généraux, aux parents d'élèves et aux personnels de l'Éducation nationale récalcitrants le bien-fondé de cette politique.
Pour aller dans le sens du changement, concept dont je regrette qu'il soit inaccessible à la grande majorité des enseignants, je préconise la construction d'un établissement scolaire permettant d'accueillir les 40 874 collégiens prévus pour la rentrée 2010. Répartir ces élèves dans 1360 classes de 30 (au lieu de 1660 classes) vous permettrait de dégager un « gisement d'emplois » proche de 450 postes. Il est évident que l'équivalent financier de ces 450 emplois serait plus utile à des baisses d'impôt pour les bénéficiaires du bouclier fiscal. Il serait même souhaitable, mais je crains d'aller un peu loin dans le sens du changement, de construire à côté de ce collège un grand stade qui accueillerait la moitié des collégiens pendant que les autres seraient en classe permettant ainsi d'aménager habilement les rythmes scolaires et de diviser ainsi les coûts par deux ! Certains auraient classe le matin et sport l'après-midi, d'autres sport le matin et classe l'après-midi. Et comme l'Éducation peut tout, il suffirait d'expliquer que le matin et l'après-midi c'est du pareil au même.
L'apothéose serait de baptiser cette grande œuvre de votre patronyme.
Bien à vous.
ALAIN GALAN

INTRA 2010
Premiers chiffres

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons été destinataires du document préparatoire du recteur concernant l'affectation des candidats à une mutation intra-académique. Toutes les circulaires administratives le répètent à l'envi, l'objectif de ces opérations est double : 1/ assurer le droit à la mobilité choisie des collègues dans des conditions équitables et transparentes ; 2/ assurer la couverture des besoins du service public d'éducation. Pour chacun de ces deux objectifs, les chiffres sont éloquents.

- Très peu de TZR de l'académie stabilisés : 651 d'entre eux demandaient un poste fixe en établissement, 132 ont été satisfaits, soit moins de 20%.

- Globalement, très peu de candidats volontaires ont été satisfaits : autour de 25%.

- Parmi les participants obligatoires au mouvement, 92 collègues mutés en extension, c'est-à-dire hors vœux.

- Parmi les stagiaires 2009-2010 (206 en tout), c'est-à-dire les collègues les plus inexpérimentés, 38 sont affectés en extension (plus d'un sur cinq !), 134 en ZR.

Ce n'est qu'un projet, un document de travail, que les élus SNES tenteront comme chaque année à améliorer (l'analyse complète sera publiée ultérieurement), dans l'intérêt des collègues concernés et du service public d'éducation… et dans les conditions que l'on connaît par avance (les discussions autour des vérifications de barèmes en ont donné un avant-goût) : arguties diverses, obstacles techniques de la part des représentants de l'employeur… pour maintenir autant que possible le projet en l'état (et communiqué prématurément aux intéressés), au détriment des candidats à la mutation et du bon sens.

Il ne fait aucun doute que les interventions des commissaires paritaires contribueront à changer la donne, même si tous les dégâts commis ne pourront être réparés.

En attendant, de la part des 2000 candidats à la mutation, merci au ministre, au recteur et à leurs fidèles relais :

- Pour les milliers de postes fermés à l'échelle nationale, et singulièrement dans l'académie la plus mal dotée de France, la nôtre.

- Pour les postes soustraits au mouvement afin d'affecter les stagiaires 2010-2011 dans des conditions d'entrée dans le métier exécrables : affecter 212 stagiaires à plein temps, c'est offrir autant de postes de moins au mouvement !

- Pour l'application bornée de règles de mutations inadaptées, contre-productives et parfois même ineptes.

Les enseignants, CPE, CO-Psy restent attachés aux principes de la mobilité choisie, de l'équité et de la transparence des opérations, et à la satisfaction des besoins du service public d'éducation. C'est cette ligne que le SNES continue de défendre face à l'État-employeur et à ses représentants. Il devra pour cela mener encore de nombreuses et dures batailles, et devra compter sur toutes ses forces pour aboutir : adhérez, faites adhérer, participez aux actions du syndicat de la profession !

ABSENTÉISME SCOLAIRE

ALLOCATIONS FAMILIALES : PUNIR OU ÉDUQUER ?

PAR FABRICE GIOVANAZZI

La circonscription législative de l'est de Nice produit décidément d'étranges législateurs en matière d'éducation. M. Rivière se flattait d'être le responsable de l'obligation de faire chanter la Marseillaise à l'école, avec le succès que l'on sait. Son successeur Eric Ciotti, non content, comme président du conseil général, d'essayer d'imposer des caméras partout dans les collèges, est devenu le zélateur de la suppression des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes.

Cette idée part de présupposés qui méritent qu'on s'y arrête. Le premier est qu'il s'agit forcément de familles nombreuses puisque pour un enfant on ne touche rien. Rien qu'on ne pourrait donc supprimer sous peine de distribuer moins que rien. Deuxième présupposé : il s'agit de familles pauvres. Passé un certain revenu en effet, on peut se dispenser bien plus facilement des allocs que quand on est au RSA. Le troisième enfin est que les familles, et surtout les parents, sont coupables de ce qui se passe et y pourraient donc quelque chose, ce qui laisse plus que perplexe quand, comme prof principal, on vient de passer en cette fin d'année plusieurs jours à recevoir des parents déboussolés qui ne savent plus comment gérer un ado qui leur échappe totalement.

Il faut prendre la mesure pour ce qu'elle est : comme bien d'autres inventions de l'actuelle majorité, la question posée n'est pas celle de la recherche d'une quelconque efficacité, ici en matière d'amélioration de l'assiduité des élèves, mais bien celle de l'affichage. Affichage de la décision pour la décision, qui flatte toujours les mêmes penchants et stigmatise toujours les mêmes, les pauvres, ceux qui se débattent à longueur de journée dans des difficultés sociales dont la plupart du temps, la scolarité parfois cahotique des enfants n'est qu'un aspect parmi d'autres. L'immense majorité des professionnels de l'éducation que nous sommes sait bien qu'il faut se garder de tout angélisme, mais aussi qu'il ne peut y avoir de réponse simple et toujours valable à l'absentéisme des élèves.

Des idées, le SNES et avec lui les personnels, en ont, qui passent par le renforcement en quantité comme en qualité de l'encadrement des élèves, par la transformation des conditions du dialogue entre l'institution et les familles dans le respect du rôle de chacun, par la constitution de véritables équipes pluri-professionnelles, par la transformation des conditions d'enseignement permettant un suivi beaucoup plus personnalisé des jeunes, etc, etc, etc. Il est vrai qu'elles sont moins spectaculaires, moins vendeuses pour le journal régional que la mise au pilori d'une malheureuse famille de Villeneuve-Loubet, exhibée comme un trophée par l'inventeur de la mesure. Il est vrai aussi qu'elles sont peu compatibles avec une politique férocement soutenue par M. Ciotti qui remplace de plus en plus ouvertement l'ambition pour les jeunes par une chasse aux postes et aux moyens dont est assumé pleinement qu'elle produise inégalités et régression scolaire.

PONDÉRATIONS EN BTS

VICTOIRE AU LYCÉE DES EUCALYPTUS !

PAR DOMINIQUE GUGOLE

À la rentrée 2004/2005 alors que les collègues de BTS devaient signer leur VS, ils s'étaient étonnés de ne pas voir la pondération appliquée. Après renseignements et démarches, ils ont porté le préjudice au tribunal administratif qui vient de leur donner satisfaction.

En effet, le tribunal administratif soutient que l'administration s'est livrée à une interprétation erronée des dispositions du décret n°61-362 du 6 décembre 1961 relatif au maximum de service hebdomadaire du personnel des établissements d'enseignement technique ; que le texte n'exige pas qu'un minima de service soit atteint pour que s'applique la pondération prévue. Il considère que si pour l'application des maximums de service hebdomadaire, chaque heure effective d'enseignement est décomptée pour la valeur de 1,25h, la réserve opérée par les dispositions réglementaires selon laquelle le service d'enseignement hebdomadaire accompli par les professeurs concernés ne soit pas de ce fait inférieur à treize heures et demi implique que le service à prendre en compte pour apprécier le franchissement du seuil ainsi défini comprenne la totalité des heures effectives accomplies valorisées pour chacune d'elles sur la base d'une heure un quart.

Ainsi, tous les collègues qui ont porté leur cas au TA ont eu satisfaction et ils devraient recevoir du rectorat leur dû. Nous nous en réjouissons et c'est aussi pour cela que nous l'écrivons dans le NiceSNES pour que les collègues utilisent les arguments du TA si besoin.

LYCÉES NIÇOIS

LES DEUX RIVES DE L'AVENUE

La disparition d'un lycée est tout sauf un événement banal. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit avec la fusion maintenant annoncée – probablement pour la rentrée 2011- des lycées Beau Site et d'Estienne d'Orves à Nice. Un lycée de moins, voilà qui sera fort dommageable au moment où la reprise démographique des années 2000 commence à atteindre le second degré. Solution pourtant devenue inéluctable : l'effondrement des classes pré-bac du lycée Beau Site est la conséquence d'une décision politique : la suppression de la carte scolaire qui a donné le coup de grâce à un établissement déjà plombé par un découpage aberrant des secteurs scolaires et la concurrence qu'on a laissé se développer année après année entre les lycées du secteur.
La fusion de deux établissements apparaît aujourd'hui pour ce qu'elle est : une des moins mauvaises solutions. Moins mauvaise en tout cas que le confinement des sections tertiaires à Beau Site qui n'aurait pu que reproduire à terme la ghettoïsation de l'établissement que nous avions connue il y a 20 ou 30 ans pour la même raison. La fusion pose beaucoup de questions et soulève des inquiétudes souvent légitimes. L'administration s'est engagée à agir dans la transparence. Rompant avec l'opacité qui fut de mise pendant plusieurs mois, le secrétaire général du rectorat s'est déplacé dans les deux établissements pour rencontrer les personnels et des délégations des élus aux CA ont enfin été reçues.
Il est urgent aujourd'hui qu'un calendrier soit établi qui permette à tous et à chacun de se situer par rapport à un échéancier clairement établi.
Pour leur part, les deux sections du SNES veilleront à ce que :
- le potentiel de formation soit intégralement préservé,
- la fusion ne serve pas de prétexte à des économies sur les postes et que les statuts des personnels soient rigoureusement respectés,
- la fusion ne produise pas la constitution en interne de mini-ghettos isolant dans la nouvelle structure tel ou tel type de formation.
La fusion se ferait dans des conditions d'autant meilleures qu'on l'accompagnerait d'une véritable ambition : dynamisation des sections professionnelles, développement du post-bac tertiaire et médico-social, ouverture de perspectives pour l'enseignement général, notamment le pôle artistique, renforcement du pôle sportif, en particulier en repensant/rénovant les installations actuelles.
Sortir des hésitations, ne mégoter ni sur les moyens ni sur l'ambition, c'est le seul moyen de faire repartir le service public sur les deux rives de l'avenue d'Estienne d'Orves.

Fabrice Giovanazzi, lycée d'Estienne d'Orves
Anne-Marie Maumon, lycée Beau Site

STAGE SYNDICAL

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Par
Jean-Paul Clot

Le 6 mai dernier s'est déroulé le stage académique histoire-géographie en présence d'Alice Cardoso responsable du secteur contenu du SNES. Ce secteur a pour but de générer une réflexion sur les contenus de nos disciplines sans être une association disciplinaire. Il est l'interlocuteur privilégié de l'Inspection Générale concernant les programmes et les examens. Il prépare les mandats du SNES pour le Conseil Supérieur de l'Éducation.

Au collège

Les mises en place de nouveaux programmes, de l'histoire des arts et du socle commun transforment profondément notre métier et posent problèmes. D'après l'enquête menée par le SNES, s'il ne semble pas y avoir d'indignation généralisée, les critiques et les inquiétudes sont nombreuses.Les programmes sont trop lourds. On s'oriente trop fortement vers une automatisation des apprentissages. Le récit revient en force ce qui pose la question du statut du document. Sur pression du SNES, la notion d'analyse du document réapparait dans l'écriture des programmes. Concernant les repères, il y a débat dans la profession. Voulant satisfaire la demande sociale, l'Inspection tient beaucoup à les conserver. Pour le brevet, le SNES propose de revoir la nature de l'épreuve et de renforcer l'exercice sur document qui permettra quand même une analyse critique si modeste soit-elle.

Au lycée

Précipitation et marche forcée sont les deux caractéristiques principales des nouveaux programmes et de la nouvelle réforme. Connus fin avril, ils devront être appliqués dès septembre. La grande majorité des collègues estime que leur réflexion n'a pas été véritablement entendue. Les critiques sont nombreuses et de nature différente : les éditeurs ont eu la maquette des programmes avant la consultation des collègues ; la baisse du nombre d'heures comme par exemple la perte des modules en seconde ; le mystère sur les nouvelles épreuves du baccalauréat ; l'approche trop européocentrée des programmes. La commande politique est évidente : faire une histoire de l'Europe pour fabriquer une citoyenneté d'appartenance et montrer que l'Europe découvre les autres mais ne leur doit rien.
En première, de l'avis de tous, le programme d'histoire est infaisable car trop lourd et très peu cohérent dans les thématiques proposées. Se pose aussi la question du devenir de l'épreuve d'histoire géographie au baccalauréat : y aura-t-il encore un exercice de composition ?
Il y a fort à parier que ce progamme mette nombre de collègues en difficulté.

Rendez-vous de l'Histoire de Blois

Pour la septième année, le SNES y propose un stage syndical dont le sujet sera : « Justice et luttes sociales : l'institution judiciaire face aux conflits sociaux, depuis la Révolution française, en France, Irlande, Etats-Unis ». Pour participer, inscription au plus vite en adressant un mail à formation.syndicale@snes.edu

Excellence !

Prototypes de la fausse bonne idée : les internats d'excellence ne servent qu'à donner bonne conscience au ministère et à masquer l'abandon de toute ambition pour l'ensemble des élèves des établissements de l'éducation prioritaire. Ils sont aussi une façon de mépriser le travail considérable des personnels dans ces établissements pour aider les élèves à tirer le meilleur d'eux-mêmes afin de réussir. Dans notre académie, un tel internat est prévu au lycée d'Estienne d'Orves à Nice. Il a fallu plusieurs mois et de nombreuses actions, au niveau local et académique, pour mettre fin à l'opacité qui régnait sur la mise en œuvre du dispositif. Le flou le plus total subsiste sur l'organisation concrète de la rentrée alors que les moyens déployés sont une véritable provocation (5 postes d'enseignants, 4 à 5 postes d'AED, un poste de proviseur adjoint, un poste d'infirmière, le tout, pour une trentaine d'élèves au plus). Il est hors de question que cet internat d'excellence échappe au droit commun : budget, créations de postes, modalités de financement, démocratie interne ; nous y serons très vigilants comme à défendre de toutes les manières possibles l'éducation prioritaire.

C'EST CLAIR !

CLAIR : c'est le nouvel acronyme symbolisant la « relance » des établissements « Ambition Réussite ». Principale caractéristique : le choix par le chef d'établissement des personnels enseignants. Cela tombe à pic ! Depuis la création des postes « Ambition Réussite » dans six établissements de notre académie, certains postes sont vacants … depuis leur création. Pour le ministre, la relance se résume à l'acronyme !

MANUELS DE SECONDE

Aux dernières nouvelles les nouveaux manuels ne seraient disponibles qu'en novembre. C'est le nouveau slogan ministériel : un adulte devant les éléves en septembre, un manuel en novembre !

HORS CLASSE DES CERTIFIÉS

La CAPA d'accès à la hors classe prévue initialement le 17 juin est reportée par l'administration au 28 juin. À noter : cette année le contingent est de 259 emplois de hors classe.

TZR : INTRA ET AFFECTATIONS ANNUELLES

QUELLE MOBILITÉ ?
QUELLES PERSPECTIVES ?
INTRA 2010 : MOBILITÉ EN BERNE POUR TOUS

PAR ERIC MICHELANGELI

Le recteur a eu beau multiplier les annonces sur les prétendus moyens supplémentaires alloués à l'académie, l'écran de fumée s'est dissipé avec la préparation de la rentrée 2010 : la saignée budgétaire se poursuit, les taux d'encadrement demeurent à Nice les plus faibles de France, les fermetures de postes se multiplient. Dans ce contexte, les mutations ne permettent ni de satisfaire l'aspiration de tous à une mobilité choisie, ni la couverture des besoins du service public d'éducation.

Les lauréats de concours recrutés en juillet 2010 occuperont au 1er septembre 2010 des supports complets, et recevront leur formation en sus. Le SNES continue de combattre cette régression et d'exiger les allègements de service nécessaires – Répétons-le : enseigner, éduquer, c'est un métier qui s'apprend ! Pour affecter ces stagiaires, plus d'une centaine de postes ont été soustraits au mouvement 2010, réduisant d'autant les possibilités de mutation pour les participants aux mutations… Les affectations annuelles seront également impactées : à cette heure, 43 BMP de 18h00 sont « gelés » pour ces affectations…

…ET POUR LES TZR EN PARTICULIER

Depuis « l'invention » des TZR en 1999, il n'y a pas eu de « bonnes années ». Pour autant, 2009-2010 aura été particulière : difficultés dans le paiement des ISSR et des frais de déplacement, dégradations des conditions d'exercice, des chances de mobilité…

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Le 2 décembre dernier, parmi l'énumération des obstacles que le recteur prétendait opposer au travail des élus du personnel et au fonctionnement paritaire des instances, une représentante du recteur a annoncé qu'à la rentrée 2010, le nombre de zones de remplacement dans notre académie allait être ramené à trois (1/ une ZR 06 ; 2/ une ZR 83 ; 3/ une « à cheval » entre les deux départements). Une mobilisation rapide et importante à l'initiative du SNES (pétition unitaire en ligne, rassemblement au rectorat à l'occasion de l'opération « retour à l'envoyeur »…) a eu raison de ces projets –à tel point que nos interlocuteurs rectoraux ont même nié les avoir jamais eus…

BLOCAGES RECTORAUX

On distingue deux types de bonifications « TZR » : 1/ une bonification « de stabilisation » (100 pts pour le vœu « département », 50 pour le vœu « groupement de communes ») ; 2/ une bonification « fonctionnelle » (40 pts pour 5 ans d'ancienneté dans la ZR sur tous les vœux –NB : c'est cette bonification qui a le plus fluctué depuis 1999…)

La majorité des TZR n'a pas choisi ce « statut », et le taux de satisfaction des TZR au mouvement intra-académique (inférieur à 25% l'année dernière) montre combien la situation de ces collègues est insuffisamment prise en compte. Loin de se rendre à cette évidence, l'administration rectorale a imaginé cette année une nouvelle restriction à la mutation des TZR : en effet, le rectorat voulait leur refuser le bénéfice des bonifications familiales sur le vœu « commune » quand qu'ils y étaient rattachés… Il aura fallu interpeller le recteur pour obtenir, près d'une semaine après le GT, que les collègues concernés soient rétablis dans leurs droits !

Attention : le recteur cède cette année, mais prétend imposer cette restriction en 2011. Le SNES s'y opposera vigoureusement : préparez-vous à participer aux actions qui seront entreprises… mais n'hésitez pas à prendre toute disposition utile pour anticiper.

PHASE D'AJUSTEMENT

CALENDRIER

Les nouvelles modalités de formation provoquent aussi des « dégâts collatéraux » sur le calendrier d'affectation des TZR. Les lauréats des concours affectés dans l'académie seront connus fin juillet, et seront affectés en établissements vers le 25 août… Dans ces conditions, pour éviter toute déconvenue dans ces opérations, le recteur n'affectera les TZR qu'après les stagiaires : il n'y aura pas cette année (pour la première fois !) de GT d'affectation en juillet, alors que cette instance permettait à environ un tiers des TZR de connaître leur affectation avec un peu de temps pour s'organiser… Les TZR affectés à l'année découvriront donc leur affectation à la veille de la rentrée : on n'arrête pas le progrès ! On appréciera également le choix du recteur de ne pas affecter non plus en juillet les TZR des disciplines pour lesquelles il n'est pas prévu de stagiaires…

PROCÉDURE

Malgré l'évolution (la dégradation) du calendrier, la procédure de collecte de vœux est restée inchangée :

- saisie des « préférences » en même temps que le mouvement intra-académique -en l'absence de vœux, pour l'administration cela revient à demander des remplacements courts ;
- signature d'une confirmation dans la première semaine de juin ;
- possibilité d'adresser un courrier à la DPE précisant sa situation et indiquant ce que l'on souhaite si les préférences ne peuvent être exaucées (poste à l'année même loin, remplacements courts, affectation sur plusieurs établissements, etc.)
- possibilité de demander à changer d'établissement de rattachement. Cette demande doit être motivée, par exemple par des arguments pédagogiques.

N'omettez pas d'adresser à vos élus SNES votre fiche syndicale (téléchargeable sur le site du SNES) en y joignant toute information utile et copie des éléments adressés à l'administration, pour qu'ils puissent s'assurer de leur prise en compte.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TZR : APPLIQUEZ LA LOI !

À Nice, les commémorations du 150e anniversaire du rattachement à la France se sont multipliées, et l'académie s'y est fort à propos associée. Pour donner encore plus de sens à ces commémorations, nous proposons à M. le Recteur de joindre le geste à la parole… en respectant les lois de la République. En effet, le 3 juillet 2006, paraissait un décret fixant les nouvelles règles en matière d'indemnisation de frais de déplacement. Près de quatre ans après il semble que le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ne soit pas encore arrivé jusqu'au rectorat de Nice…

QUE DIT LE DÉCRET ?

Il stipule que « lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport » (article 3).

L'article 2 précise qu'un « agent en mission » est un « agent en service, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale ». Il en ressort que tout TZR affecté à l'année dans une commune non-limitrophe de sa commune de résidence familiale et de sa commune de rattachement administratif doit être indemnisé sur la base des déplacements entre sa commune de rattachement et sa commune d'exercice.

QUE FAIT LE RECTORAT ?

Le rectorat n'applique pas la loi. Il se contente d'indemniser (et encore, souvent avec des restrictions injustifiées) les TZR en service partagé entre deux communes non limitrophes. Et quand des collègues contestent à juste titre ces pratiques, les services rectoraux répondent en citant des textes qui ne sont plus en vigueur depuis 2006 !

Le changement de procédure (du formulaire papier à la saisie informatisée sur DT-Ulysse) à partir du 1er janvier 2010 n'y a rien changé : à la libre adaptation de la règle nationale, s'ajoute une procédure dématérialisée complexe et opaque. Cela ne peut plus durer.

QUE FAIRE ?

La coupe est pleine. Les multiples interpellations du SNES auprès des autorités académiques n'ayant permis de recueillir que des réponses dilatoires, la phase contentieuse s'ouvre à présent : en relation avec le secteur juridique du SNES, les premiers recours gracieux sont en cours d'élaboration. Au besoin, des recours contentieux suivront, et ce sera à nouveau au juge de rappeler le recteur (comme en novembre dernier sur un autre sujet –voir par ailleurs) au respect des lois et règlements nationaux.

De nombreux collègues ont déjà adressé leurs dossiers à la Section académique de Nice : n'hésitez pas en faire de même !

COMPLÉMENTS DE SERVICE

MODE D'EMPLOI

PAR ERIC MICHELANGELI

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un titulaire de poste fixe en établissement qui ne peut y effectuer la totalité de son horaire peut se voir confier un complément de service dans un autre établissement[1].

EST-CE RÉPANDU ?

Un nombre croissant de collègues est concerné : en effet, l'administration, parfois avec l'accord de l'intéressé, a de plus en plus souvent recours à des compléments de service pour éviter des mesures de carte scolaire…

EST-CE RÉGLEMENTAIRE ?

À certaines conditions seulement. En effet, l'article 3 du décret n°50-581 du 25 mai 1950, stipule : « les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville ».

Il en ressort que pour un enseignant affecté en poste fixe dans un établissement[2] d'une commune, toute affectation en complément de service dans une autre commune est antistatutaire. Le Tribunal administratif, saisi par un collègue avec l'appui du SNES, l'a récemment rappelé au recteur de Nice (dossier n°0806239-2, jugement du 5 novembre 2009), en ordonnant l'annulation de l'affectation illégale et le versement à l'intéressé de 700 euros de dommages et intérêts.

COMMENT FAIRE SI JE SUIS DANS CETTE SITUATION ?

Si le rectorat vous attribue contre votre gré un complément de service non réglementaire :

- Contactez la section académique du SNES ;
- Exigez un arrêté rectoral portant mention de l'affectation en complément de service dans l'établissement concerné ; ne vous y rendez qu'après production de cet arrêté, pour des raisons 1/ réglementaires (responsabilité civile, couverture en cas d'accident du travail…) 2/ stratégiques (entrer en possession de la pièce par laquelle le recteur se met en faute) ;
- Une fois l'arrêté produit, prenez le service complet dans les deux établissements (même illégal, un arrêté rectoral s'impose à l'agent concerné, qui se met en faute s'il n'obtempère pas), et rédigez en relation avec la section académique et le secteur juridique du SNES un recours gracieux ;
- Si le recours gracieux s'avère insuffisant, engagez (toujours en relation avec la section académique et le secteur juridique du SNES) un recours devant le Tribunal administratif.

(1) Le collègue concerné reste alors titulaire de son poste (c'est-à-dire d'un seul établissement), et non d'un poste « à cheval » comme on l'entend dire trop souvent.

(2) Malheureusement, du fait d'une jurisprudence défavorable, les TZR font exception.

CPE

HORS-CLASSE, ACTUALITÉ DE LA CATÉGORIE

PAR GAEL BÉCETTE ET STÉPHANE POITRINET

ACCÈS À LA HORS-CLASSE : LA MOBILISATION PAYE

La C.A.P.A. sur les promotions à la hors classe et les notations administratives s'est déroulée lundi 07 juin 2010.

Il aura fallu de nombreuses mobilisations, grèves, manifestations, revendications, pétitions, interventions des élus sur la revalorisation de nos carrières pour enregistrer ces premiers résultats : depuis deux ans et malgré un contexte peu propice aux avancées sociales, le contingent de promotion à la hors-classe a été doublé. Ainsi, cette année, dans l'académie de Nice, ce sont 11 CPE, c'est-à-dire la totalité des collègues au 11ème échelon (!), qui ont pu être promus.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir se résorber, progressivement, l'important déficit accumulé depuis des années : rappelons que la hors-classe est un acquis des luttes des personnels et qu'elle doit être un débouché de carrière pour tous.

Pour autant, tout n'est pas positif et des évolutions sont encore nécessaires. En effet :

- nous avons souligné avec force le fait que les indicateurs retenus en annexe de la circulaire académique permettant d'apprécier la valeur professionnelle des candidats méconnaissent les spécificités de notre profession et doivent être revus ;
- nous avons une fois de plus démontré et déploré le caractère aléatoire des avis des chefs d'établissements et des IPR EVS (ces derniers ne connaissant la grande majorité des collègues que par le biais de l'avis du chef d'établissement).

Il reste encore bien des batailles à mener pour une véritable revalorisation de nos carrières. Pour ces batailles, la profession sait pouvoir compter sur le SNES : rejoignez ses rangs, contribuez aux actions et à la réflexion collectives.

PROJETS DE VIE SCOLAIRE : UNE AMBIGÜITÉ À LEVER…

L'analyse des notations administratives laisse apparaître des difficultés croissantes au sein des vies scolaires. En effet, à l'heure où les demandes de projets de vie scolaire fleurissent et les lettres de mission apparaissent, le SNES pense qu'un cadrage académique est indispensable afin de dissiper les tensions naissantes : aucun texte réglementaire ne définissant clairement le projet de vie scolaire, les interprétations divergent et les conflits apparaissent. Il est par ailleurs urgent de développer l'offre de formation à même d'apaiser une situation explosive. C'est dans ce sens que la section académique et les CPE élus SNES-FSU continueront d'intervenir en direction des autorités rectorales.

CONGÉ DE FORMATION DES CERTIFIÉS

Nous ne serons pas (nous les signataires de cet article) en congé formation à la rentrée de septembre 2010 !

Pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé (12 demandes cumulées à nous deux, 2 fois 6) et de ne plus être de prime jeunesse (plus d'un siècle à nous deux) ; autant dire que nous répondons bien aux critères qui sont ceux d'attribution des congés de formation : antériorité des demandes et priorité au plus âgé en cas d'égalité !

Une toute autre année nous aurions pu nous préparer à profiter de notre congé, qui pour préparer une agrégation qui pour faire un travail universitaire. Oui mais, voilà, pas cette année, car il aurait fallu que nous en soyons à notre 7ème demande pour être l'un des 30 collègues – seulement – bénéficiaires d'un congé formation à la rentrée, ceux-là qui se répartiront les, bien maigres, 251 mois de formation consentis par le recteur cette année.

Toute autre année nous aurions l'un et l'autre décroché, avec 6 demandes et au bénéfice de l'âge, un congé de formation.

Inutile de dire que la situation s'aggrave et qu'il est chaque année plus difficile, pour les certifiés, de bénéficier de ce congé : 570 demandeurs cette année pour 251 mois, 513 l'an dernier pour 269 mois, 12% d'augmentation d'un côté, 7% de baisse de l'autre, 445 demandeurs en 2002 pour 264 mois… combien d'années devront attendre les collègues qui cette année en sont à leur première demande ? Là où il fallait 4 demandes en 2002, il en faut, aujourd'hui, 7 ! Gageons que dans l'avenir le congé de formation, plus encore qu'aujourd'hui, attirera nombre de collègues et notamment tous ceux, jeunes, qui à partir de la rentrée 2010 rentreront dans l'Éducation nationale sans avoir suivi la formation initiale appropriée.

Cette formation nous sommes nombreux à la demander, nombreux à demander à nous former « tout au long de la vie ». Un combat, plus que jamais, à la pointe de l'actualité.

PASCAL CHAUMARD, JEAN-PIERRE LAUGIER

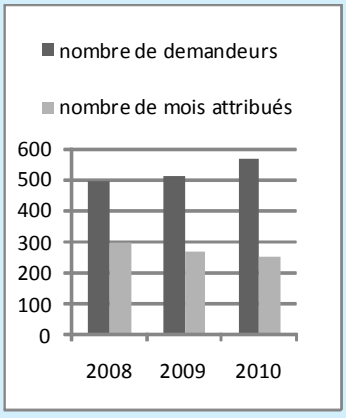

ACTUALITÉ

13 façons de plus de supprimer des postes et de casser l'Éducation nationale !

Un document ministériel adressé aux recteurs et aux IA, malencontreusement rendu public, constitue « un discours de la méthode » de la suppression de postes.

Pour les écoles :

Suppression des RASED, réduction de la scolarisation des deux ans, regroupements scolaires, augmentation du nombre d'élèves par classe.

Pour le second degré :

***« Évolution de la taille des classes en collège »** : Il s'agit évidemment d'augmenter le nombre élèves par classe. La fiche ministérielle propose même des exemples : addition et multiplication à l'appui en précisant qu' « il n'est pas démontré que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves ».*

***« Évolution du réseau des établissements »** : Il s'agit d' « entamer ou de poursuivre le dialogue avec les collectivités afin d'aboutir à la fermeture des petits établissements ». Voir page 3. Tout le monde aura compris le sens du mot « évolution » !!*

***« Réduction du volume des décharges dans le second degré »** : Il s'agit de convertir le maximum de décharges statutaires ou locales (coordination disciplinaire, formation TICE…) en HS.*

***« Optimisation du remplacement dans le second degré »** : Tous les collègues (TZR et non-titulaires) sur lesquels le remplacement repose connaissent exactement le sens du mot « optimisation » !!*

***« Rationalisation de l'offre scolaire en lycée »** : Et elle sert à quoi alors la grande réforme du lycée ?*

« Rationalisation de la carte des formations en LP ».

Tout le monde aura compris le sens du mot « rationalisation » !!

***« Itinéraires de découverte : état des lieux »** : le ministre s'intéresse-t-il vraiment aux IDD ? Feint-il d'ignorer que dans la grande majorité des collèges ils ont déjà été supprimés faute de moyens ?*

***« Emplois d'administratifs »** : mutualiser, redistribuer, externaliser … Nous connaissons déjà la chanson !! Il est dommage que ce « discours de la méthode » oublie le seul poste qu'il serait utile et salutaire de supprimer à l'Éducation nationale : celui du ministre.*

Alain Galan

REFUSONS LA MISE À SAC DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Le ministre ouvre des chantiers tous azimuts concernant notre système éducatif mais avec pour seul souci de supprimer des postes et faire assurer une partie du financement par les collectivités locales, c'est l'exemple typique des débats sur les rythmes scolaires. L'Éducation nationale a besoin d'autres perspectives bien plus sérieuses pour faire réussir l'ensemble de nos élèves et poursuivre la démocratisation de notre système éducatif qui est en panne depuis plus d'une décennie. Dans nos établissements la baisse des moyens année après année, la suppression de la carte scolaire, la multiplication des tâches en particulier périphériques à l'acte d'enseigner et l'empilement des dispositifs dégradent nos conditions de travail et n'améliorent en rien les poursuites d'études de nos élèves, bien au contraire.

Dans un tel contexte, pour empêcher que des régressions historiques et gravissimes se mettent en œuvre, le SNES propose à toute la profession ainsi qu'aux autres organisations syndicales et aux parents d'élèves de créer le rapport de force sur le long terme qui s'impose pour conserver et améliorer notre système éducatif et refuser ainsi sa mise à sac.

Le SNES propose à tous les personnels de :

- Refuser collectivement les heures supplémentaires au-delà de l'heure imposable sauf contraintes pédagogiques,
- Poursuivre la signature de la lettre au recteur sur le refus collectif d'être tuteur dans ces conditions-là,
- Soutenir les actions lancées par les CoPsy (motion en CA, lettre pétition…) pour défendre un véritable service de l'orientation,
- Renforcer le syndicat majoritaire en adhérant dès les premiers jours de la rentrée,
- Participer aux réunions syndicales le jour de la prérentrée pour recenser les difficultés.

Le SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser de prendre les élèves, acte grave et solennel, le lundi 6 septembre en se mettant en grève et en participant massivement aux manifestations qui auront lieu ce jour là. Il demandera le soutien des parents d'élèves et de l'opinion publique pour exiger une autre politique éducative réellement ambitieuse et favorisant la réussite de tous les élèves.

Richard Ghis

ON SE MOQUE DE NOUS !

Notre recteur refuse de voir les tristes réalités de notre académie que nous vivons au quotidien. Chacun sait, et le ministère le reconnait dans les documents de préparation de rentrée depuis plusieurs années, que notre académie a les taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe, nombre d'heures en effectif réduit, …) les plus mauvais de France métropolitaine. En clair, tout le monde convient que les conditions de travail de nos élèves et les nôtres sont parmi les plus mauvaises de métropole.

Pourtant lors d'un face à face télévisé avec le SNES dans l'émission « La voix est libre » sur France3, le recteur a annoncé publiquement qu'il y avait en moyenne 19 élèves par enseignant dans l'académie et que de ce fait nous avions bien assez de moyens, sous entendu que l'on pourrait donc en supprimer.

Le SNES a invité les téléspectateurs a indiqué le nom de l'établissement dans le quel il y avait des classes à 19. Pour l'instant aucun message n'a été reçu par la chaîne publique …

Il parait aussi que près de la moitié des horaires des lycéens se déroulent en groupe ! Peut être que nous ne travaillons pas dans les mêmes lycées que ceux que notre recteur a en responsabilité.

Pourquoi vouloir nier la réalité de nos établissements, si ce n'est pour pouvoir ensuite supprimer encore davantage de postes comme le demande le ministre Chatel dans les « fiches méthode » qu'il désirait garder confidentielles.

Plus personne n'est dupe de cette communication de bas étage, à mi-chemin entre propagande grossière et méthode Coué. Aux personnels et aux usagers, le SNES donne rendez vous le 6 septembre dans l'action pour une autre politique éducative.

Richard Ghis